

## Augmenter la puissance d'un moteur, qu'en dit la loi ?



**Le code de la route français ne prévoit pas de modifications des véhicules. Toutefois un service d'homologation pour les véhicules modifiés : la DRIRE, veille au respect des normes de sécurité instaurées par le ministère des Transports.**

Le principal problème auquel se heurte la majorité des passionnés de tuning est l'homologation du véhicule. Les démarches sont beaucoup plus difficiles et compliquées. Tout changement par rapport aux données inscrites sur la carte grise (puissance, nombre de places.) peut valoir le refus de l'homologation. Toute augmentation de la puissance du moteur, que ce soit par la pose d'une puce électronique ou par le changement complet, est formellement interdit sans l'autorisation du constructeur ou de la DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

Les DRIRE sont chargées de s'assurer qu'un véhicule de conception nouvelle, modifié, reconstruit ou importé est conforme aux prescriptions techniques, réglementaires concernant la sécurité et les nuisances. Pour pouvoir homologuer son véhicule modifié, il vous faut constituer un dossier et l'adresser à l'un des centres de contrôle de véhicules de la DRIRE.

À réception du dossier complet, vous aurez rendez-vous pour présentation du véhicule au centre de contrôle de la DRIRE. Après la présentation de votre véhicule, et si le contrôle s'avère conforme à la législation, la DRIRE vous remettra un procès-verbal de Réception à Titre Isolé (RTI), que vous présenterez en Préfecture pour faire immatriculer votre véhicule.



**La préparation automobile appelée aussi Turing rencontre de plus en plus de succès auprès des amateurs de belles mécaniques. Malheureusement, faire coïncider ses goûts avec les règles en vigueur n'est pas chose facile. Alors pour vous éviter des ennuis avec la maréchaussée, voici un aperçu des limites à ne pas franchir.**



Que vous soyez en ville, à la campagne, dans la région parisienne ou en province, vous avez déjà vu circuler des voitures hors du commun possédant par exemple des jantes atypiques ou des kits carrosseries et différents accessoires.

Puisant l'inspiration dans leur imagination ou dans certains films comme [Fast and Furious](#) ou *60 secondes chrono*, les amateurs de belles mécaniques ne parviennent pas toujours à faire correspondre leurs aspirations avec la loi française.

Il n'est pas besoin d'être juriste pour comprendre que la plupart des délires mécaniques sont sévèrement réprimandés par les forces de l'ordre. Le code de la route français ne prévoit pas de modifications des véhicules alors que le code allemand régit précisément, aussi bien les accessoires que les installations.

Chez nos voisins anglais, la réglementation est encore plus large, car elle diffère radicalement de la législation européenne.

Alors pour vous éviter des désagréments qui pourraient vous coûter cher, nous avons interrogé les autorités compétentes.

## Le moteur



Voici l'un des principaux sujets de discorde entre les adeptes et les opposants du tuning. Difficile à prouver, la modification moteur est, en revanche, celle qui a généralement le plus de conséquences sur les performances.

### La loi



Voici un nouvel exemple de la complexité de la loi française. En effet, toute augmentation de la puissance du **moteur**, que ce soit par la pose d'une puce électronique ou par le changement complet, est formellement interdit sans l'autorisation du constructeur ou de la DRIRE.

### Les conseils

Pour découvrir de telles installations, il faut obligatoirement ouvrir le capot et se plonger dans la mécanique. Pourtant, compte tenu des graves répercussions, notamment en cas d'accident et d'expertise de votre voiture par votre assureur, il faut rester prudent.

Faites attention aussi à l'implantation d'un boîtier électronique qui peut provoquer d'importants dégâts sur la gestion de l'airbag, de l'ABS ou des autres organes de plus en plus présents dans nos voitures modernes. Si vous souhaitez braver la loi, ne bidouillez pas et faites appel à un professionnel. Ainsi, vous serez à l'abri de soucis mécaniques majeurs.

### Les homologations



Voici l'un des principaux problèmes auquel se heurte la majorité des passionnés de tuning. Que vous décidiez d'effectuer vos transformations par touches successives ou d'un coup, ou encore d'acheter un véhicule complètement modifié en France ou à l'étranger (du type Brabus, Alpina), vous serez tôt ou tard confronté au problème de l'homologation, à condition bien sûr de vouloir respecter la loi, et c'est à partir de ce moment-là que vous allez rencontrer des difficultés.



Même si votre véhicule ou votre pièce sont reconnus par le TÜV, vous êtes encore loin d'être en conformité avec la législation française, car le célèbre organisme d'outre-Rhin est moins exigeant que les DRIRE françaises. Ainsi, pour faciliter la vie de leurs clients, la plupart des préparateurs germaniques ont effectué un important travail de régularisation de leurs voitures pour les ventes en France.

Désormais, si vous achetez des pièces [Brabus](#) touchant la carrosserie ou l'habitacle, elles seront automatiquement homologuées. Pour ce qui est de la mécanique (moteur, jantes ou suspensions), les démarches sont maintenant simplifiées au maximum.

Si vous faites ces travaux par vous-mêmes, les démarches risquent d'être beaucoup plus difficiles et compliquées. Ainsi, tout changement par rapport aux données inscrites sur votre carte grise (puissance, nombre de places...), peut vous valoir le refus de votre homologation. Soyez donc prudent.

### Quelques contacts intéressants



Pour connaître les coordonnées de la DRIRE la plus proche de chez vous :

[www.drire.gouv.fr](http://www.drire.gouv.fr)

Pour connaître la position du gouvernement au sujet du tuning :

<http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr/>

puis aller dans les FAQ.

Si vous rencontrez des problèmes avec votre DRIRE, vous pouvez contacter :

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières

Arche de la Défense-Paroi Sud

92055 La Défense Cedex

Pour être incollable sur les plaques d'immatriculation (réglementation...)

<http://sfpi.asurtech.com/plaques.htm>

### A retenir



Comme vous l'aurez compris, il existe un monde entre vos désirs et ce que permet la législation. À partir de ce constat, plusieurs possibilités s'offrent à vous, si vous restez fidèles à votre idée de départ :

- soit vous décidez de ne plus utiliser votre voiture au quotidien et vous ne la sortez que pour des réunions de tuning ;
- soit vous soumettez votre véhicule à un examen de la DRIRE (appelé aussi RTI : Réception à Titre Isolé) qui vous coûtera aux environs de 115 € ;
- soit vous vous exposez alors à des amendes relativement élevées et à de nombreux problèmes, surtout si vous décidez de vous servir régulièrement de votre véhicule.
- soit enfin, vous optez pour la légalité et dans ce cas-là vous serez obligés de limiter vos délires à de l'embellissement.

Ne négligez pas non plus l'âge de votre véhicule car le contrôle technique qui est obligatoire pour les véhicules de 4 ans peut se révéler très cruel et anéantir vos projets.

**Avec ces informations en votre possession, il ne vous reste plus qu'à savoir de quel côté de la loi vous souhaitez vous situer.**